

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 MAI 2025	
Date d'affichage et de convocation 7 mai 2025	L'an deux mille vingt-cinq, le quatorze mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Puiseux en France s'est réuni en mairie, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Yves MURRU, Maire
Nombre de membres En exercice : 27 Présents : 16 Votants : 18	Etaient présents: Yves MURRU, Nicole BERGERAT, Maryvonne JOUANY, Séjiane RENE, Christine MAHE, Martine POULLIE, Maurice ANDRIEU, Georges BIRBA, Olivier BECRET, Kadidiatou DIEBKILE, Olivier VELIN, Elodie SIMONE, Estelle BOCKEL, Francis KLEIJN, Flavien PARISI, Nathalie CHEVALLIER. Pouvoirs: Jean-Jacques PERCHAT à Elodie SIMONE, Benoît FARRAN à Yves MURRU. Absents: Djemaï LASSOUED, Gilles MEKLER, Thierry TABORSKI, Thierry MARIN-CUDRAZ, Stéphanie DE CAMPOS, Caroline THUEZ, Albert BAFFI, Catherine GASTAN-KLUG et Antoine CALDICOTE. Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121.15 du CGCT, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil. A été désigné pour remplir cette fonction : Maurice ANDRIEU

2025/019 - ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE REHABILITATION DES AMENAGEMENTS AUTOUR DU GYMNASÉ ANDRÉ MALRAUX

Rapporteur : Monsieur le Maire

Vu la consultation réalisée entre le 7 mars 2025 et le 4 avril 2025 pour le marché de Réhabilitation des aménagements autour du Gymnase André Malraux.

Considérant les 6 candidatures et offres remises.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

- La valeur technique de l'offre, appréciée au regard du mémoire technique : 60% de la note finale;
- Le prix : 40% de la note finale.

Vu le rapport d'analyse des offres transmis par l'AMO, il est demandé aux membres du Conseil Municipal de se prononcer et d'émettre un avis sur le classement suivant :

CANDIDAT	Montant €HT	NOTE TECHNIQUE / 60	NOTE PRIX / 40	NOTE GLOBALE / 100	Classement base
COCHERY	279 006,30	53,25	31,80	85,05	2
DESPIERRE & PRUNEVILLE	224 322,40	42,00	36,41	78,41	4
EKSIO	259 275,37	47,25	34,64	81,89	3
MEDINGER & CEGELEC	234 856,10	56,25	36,24	92,49	1
TERSEN	310 900,00	43,50	27,21	70,71	5
LES VOIRIES FRANCILIENNES	190 803,00	24,75	36,95	61,70	6

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de retenir le groupement Medinger et Cegelec pour un montant total du marché de 234 856,10€ HT.
- **CHARGE** Monsieur le Maire de signer le marché correspondant et toutes les pièces afférentes

Le secrétaire,

Maurice ANDRIEU

Fait et délibéré le 14/05/2025
Extrait certifié conforme au registre des
délibérations. Le Maire certifie avoir fait afficher à
la porte de la Mairie le compte-rendu de la délibération
ci-contre. Le Maire certifie exécutoire la présente,
transmise en sous-préfecture de Sarcelles



Le Maire,

Kyes MURRU